

Paris, le 19 juin 2023

LES ENSEIGNES DE LA DISTRIBUTION S'ENGAGENT EN DÉVOILANT LEURS FEUILLES DE ROUTE POUR RÉDUIRE LE PLASTIQUE DE LEURS EMBALLAGES

La FCD et Perifem publient deux feuilles de route comprenant 16 engagements pour réduire et recycler les emballages plastiques à usage unique et développer le réemploi. Ces feuilles de route concernent les emballages industriels et commerciaux, utilisés pour les opérations en entrepôts et sur les plateformes logistiques, ainsi que les emballages des rayons traditionnels (charcuterie-traiteur, boulangerie-pâtisserie, boucherie, poissonnerie, crèmerie), primeur et vrac. Des premières mises en œuvre sont prévues dès 2025 par les enseignes.

En réponse à l'appel à projets coordonné par l'ADEME dans la continuité de la stratégie nationale « 3R », la FCD et Perifem, représentant les plus grandes enseignes de la distribution dans 12 secteurs d'activité (alimentaire, hygiène et beauté, bricolage, électro-ménager, sport, etc.), s'engagent, à travers ces deux feuilles de route, à réduire leurs emballages plastiques à usage unique.

Accompagnées du cabinet (RE)SET, les enseignes de la FCD et de Perifem ont mené un travail d'analyse inédit pour évaluer leur gisement d'emballages plastiques à usage unique et pour identifier des solutions existantes ou à développer. Elles établissent ainsi un cap pour diminuer très fortement l'utilisation du plastique en définissant des orientations collectives et les investissements requis pour répondre aux objectifs réglementaires de réduction, réemploi et recyclage des emballages en plastique à usage unique.

Il en résulte **16 engagements forts, inscrits dans le temps, en cohérence avec les échéances fixées par la loi AGEC et le décret « 3R »**. Les emballages concernés sont ceux achetés en propre par les distributeurs, leur donnant ainsi une marge de manœuvre plus importante pour modifier leurs pratiques.

- **Concernant les emballages industriels et commerciaux (EIC)**, les films de palettisation et de housses ont été considérés comme prioritaires puisqu'ils représentent 80% des 80 000 tonnes d'EIC achetés par les distributeurs. Leur réduction sera rendue possible par des solutions comme l'optimisation de l'épaisseur des films, la généralisation des films préétirés et le test de solutions innovantes (points de colle, films en papier...). Sur le plan de la recyclabilité, la feuille de route appelle à privilégier les résines recyclables et à limiter les films et housses opaques, et ce afin de tendre vers 100% de housses et films de palettisation en résine recyclable en 2025. Enfin, la feuille de route prévoit de développer des solutions réemployables en menant des essais communs (sur les gaines, rolls, bandes élastiques, caisses palette). Des travaux seront menés, en concertation avec les partenaires, sur les cahiers des charges des distributeurs.
- **Concernant les emballages de l'économat**, qui représentent près de 39 000 tonnes, l'emballage des produits des rayons charcuterie-traiteur, boulangerie-pâtisserie, boucherie, poissonnerie, crèmerie, primeur et vrac est soumis à de fortes exigences : protection, conservation, lutte contre le gaspillage alimentaire, mise en valeur des produits... Au rayon boulangerie-pâtisserie, des solutions à base de cellulose pourraient être mises en œuvre d'ici 2025, sous conditions. Des tests de faisabilité seront menés pour les barquettes des autres rayons. Les engagements pris portent également sur le développement des résines recyclables et la suppression du film étirable en PVC d'ici 2025. Pour le réemploi, la feuille de route identifie les travaux à mener d'ici 2030, en priorisant les barquettes puis les boîtes.

La mise en œuvre de ces engagements sera suivie par un groupe de travail réunissant les enseignes volontaires afin de partager des retours d'expérience, suivre les tests, associer les partenaires concernés... Compte tenu des coopérations nécessaires entre enseignes comme avec les fournisseurs d'emballages et de produits, il importe de prévoir une gouvernance élargie et de garantir un cadre de discussion adéquat aux acteurs, dans le respect des règles de la concurrence.

Contacts presse :

Pour la FCD : Sophie Amoros – Responsable Affaires Publiques et Communication : samoros@fcd.fr - +33 (0)6 15 72 13 82

Pour Perifem : Émilie Delozanne : emilie.delozanne@plegma.fr - +33 (0)6 30 60 87 35

À propos de la FCD :

La Fédération du Commerce et de la Distribution regroupe la plupart des enseignes de la grande distribution, qu'il s'agisse de distribution alimentaire ou distribution spécialisée. Ce secteur compte 750 000 emplois, plus de 10 millions de clients par jour, 2 300 hypermarchés, 5 875 supermarchés, 3 435 supermarchés à dominante marques propres (ex maxidiscomptes), près de 6 200 drives, environ 20 000 magasins de proximité, plus de 30 000 points de vente pour un volume d'affaires d'environ 225 milliards d'euros HT. La FCD intervient notamment dans les domaines de la sécurité alimentaire, du développement durable, des relations économiques (PME, industriels, filières agricoles), des relations avec les partenaires sociaux et sur les sujets liés à l'aménagement du territoire et d'urbanisme commercial. www.fcd.fr

À propos de Perifem :

Interlocuteur reconnu des pouvoirs publics, Perifem œuvre pour embarquer l'ensemble des acteurs de la distribution afin de créer un écosystème commercial plus responsable. Depuis plus de 40 ans Perifem fédère l'ensemble des acteurs de la distribution : intégrés, indépendants, dans le secteur alimentaire et du commerce spécialisé, centres commerciaux, ainsi que leurs fournisseurs, autour des préoccupations d'environnement, d'énergie, de sécurité et d'innovation technologique. Tous ensemble, notre mission est de décrypter les réglementations, favoriser le développement et le déploiement de solutions technologiques dédiées, impulser et contribuer à l'élaboration des lois qui régissent ce commerce responsable. Plus d'infos sur www.perifem.com et www.magasinresponsable.com

DÉTAIL DES ENGAGEMENTS / ORIENTATIONS COMMUNES

EMBALLAGES INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX		EMBALLAGES DE L'ÉCONOMAT	
RÉDUCTION			
2025	Optimiser les épaisseurs de films en fonction des contraintes produits/palettes et réduire le nombre de références de films	Etudier la possibilité de faire évoluer le portefeuille d'achat des rayons boulangerie/pâtisserie vers des boîtes en carton enduit/laminé, avec ou sans fenêtre (70% des boîtes sont utilisées dans les rayons boulangerie/pâtisserie)	
	Généraliser l'utilisation des films de palettisation préétrés		
	Mener des travaux communs visant à définir les conditions de succès pour le déploiement de points de colle et de films en papier	Remplacer les boîtes en matière plastique de la boulangerie par des sachets papier pour les produits le permettant	
2040	Généraliser l'utilisation de points de colle et de films en papier (solutions testées à horizon 2025) en fonction des résultats des tests	Mener des travaux de veille et des tests de faisabilité pour le développement de solutions de barquettes cellulósiques répondant aux contraintes techniques de l'ensemble des rayons de l'économat <i>Le déploiement des solutions cellulósiques reste à valider en fonction de leur adaptabilité aux produits, de la faisabilité industrielle, de l'acceptation du consommateur et de leur pertinence environnementale, en associant les acteurs concernés.</i>	
RÉEMPLOI			
2025/2030	Mener des essais communs (horizon 2025) autour des solutions d'emballages réemployables retenues (gaine, rolls, bande élastique, caisse palette) avec les enseignes volontaires, partager les résultats et déterminer les perspectives de déploiement, voire de généralisation <i>Les engagements sont également centrés autour des films et housses, mais les alternatives peuvent également, par extension, substituer des emballages tels que les coiffes, feuillards, cerclages...</i>	La feuille de route identifie les travaux à mener (horizon 2030) pour développer le réemploi industriel, selon un ordre défini par la filière (priorité sur les barquettes, puis sur les boîtes). Des enseignes sont déjà engagées en ce sens dans plusieurs projets collaboratifs. <i>Certaines solutions alternatives mériteraient une confirmation de leur intérêt environnemental via la réalisation d'analyses de cycle de vie (ACV), avec la nécessité de financements dédiés.</i>	
RECYCLAGE			
2025	Tendre vers 100% de housses en résine recyclable (PEBD) Supprimer les films de palettisation en PVC et tendre vers 100% de films de palettisation en résine recyclable	Substituer les barquettes en polystyrène expansé (PSE) par des barquettes en résine recyclable telles que le PP ou le PET Supprimer le film étirable en PVC Remplacer les sachets bioplastiques par des sachets papier, lorsque cela est possible	
2030	Limiter l'usage des films et housses opaques aux seuls produits le justifiant (ex : produits sensibles à la lumière, à forte valeur...), afin de généraliser les films et housses transparentes		
CAHIERS DES CHARGES			
2025	Elaborer des critères communs à intégrer aux cahiers des charges des fournisseurs afin de favoriser le recyclage et la réduction des produits MDD et importés		